Image not found or type unknown

Retenu dette CAF sur MDPH

Par **Titi33260**, le **19/09/2019** à **11:01**

Bonjour, j’ai une dette à la caf de 4.000€ . J’ai fait une demande de MDPH depuis un an. A ce jour, la CAF a enfin traiter mon dossier mais a retenu sur mes prestations le montant total de la dette malgré un document de surendettement bloquant toutes les dettes et saisies pendant deux ans. Ma question est-ce qu’ils ont le droit de me retenir la totalité de la dette ? Sur 6880€ que je devais recevoir ils ont retenu 4.000€ et verser la différence. Merci pour votre retour et aide précieuse. Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **19/09/2019** à **13:46**

Bonjour
Le barème de remboursement des indus CAF existe, peut-être pourrez vous vous appuyer sur celui-ci, mais c'est difficile en cas de fraude.

https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/amp/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés